

## DÉLIBÉRATION 2022 – 14

### SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Adhésion au groupement de commandes relatif à la mise en œuvre, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement d'un environnement numérique de travail sur le territoire régional des Hauts-de-France**

Le Seize juin deux mille vingt-deux, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni à Lille, dans les locaux du Conseil régional des Hauts-de-France, sur convocation en date du dix juin deux mille vingt-deux, sous la présidence de Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Arnaud DECAGNY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme BIEGALSKI
	M. Luc FOUTRY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Yvan HUTCHINSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. BARTHOLOMEUS
	M. Frédéric LETURQUE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme MESSEANNE-GROBELNY
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme VANPEENE
Département du Nord	M. Benoît TIRMARCHE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Nicolas SIEGLER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MONNET
Département du Pas-de-Calais	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Claude BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme THIEBAUT
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Collège ENT	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Jean-Louis DAUCHY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>6</b>

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

## Préambule

L'impact croissant du numérique sur la société et l'économie nécessite que les futurs citoyens acquièrent des compétences numériques de haut niveau pour leur permettre d'évoluer dans un environnement numérique de confiance et d'en exploiter au mieux les opportunités par des usages éclairés, autonomes et responsables. Cette maîtrise est une condition de leur insertion citoyenne, sociale et professionnelle.

Dans un monde connecté en perpétuelle transformation, il faut permettre aux jeunes de réussir, de s'adapter, de collaborer, de communiquer, d'apprendre autrement tout en contrôlant leur identité numérique et d'accéder de façon égalitaire aux usages du numérique.

Le déploiement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France est un projet ambitieux qui a pour but de répondre à ces enjeux. Il est un des plus grands, voire le plus grand projet à l'échelle nationale et européenne en termes de nombre d'utilisateurs car il permet de réunir sur une même plateforme numérique des élèves de la maternelle au lycée favorisant ainsi le continuum 1er degré/2nd degré. Ce projet correspond à une volonté commune de développement des services numériques au bénéfice de la réussite des élèves du 1er degré, des collégiens et des lycéens du territoire des Hauts-de-France.

L'ENT Hauts-de-France a pour finalité :

- d'offrir un service unique innovant à toute la communauté éducative (enseignants, élèves, parents, personnels de direction et d'éducation, etc..) et aux communautés de travail des établissements et des écoles (personnels administratifs, ATTEE, collectivités, etc.),
- de mettre à disposition des applications et contenus au service de la réussite scolaire en proposant des formes d'apprentissages renouvelées intégrant le numérique, en favorisant l'innovation, la créativité et l'exploration de nouveaux modes de collaboration et de communication,
- de contribuer à l'égalité des chances en réduisant la fracture numérique liée aux usages,
- de moderniser et décloisonner l'établissement ou l'école en offrant des services de proximité et une meilleure communication pour tous les usagers des établissements scolaires et leurs partenaires, à tout moment.

Une stratégie de convergence des ENT sur l'ensemble du territoire Hauts-de-France a été mise en œuvre à la rentrée scolaire 2019. Elle s'appuie notamment sur un groupement de commandes agissant en maîtrise d'ouvrage (MOA) et associant les partenaires ayant donné leur accord pour déployer l'ENT sur tout ou partie de leur territoire.

Ce groupement de commandes prendra fin au terme du marché qu'il a permis de constituer, soit à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Ses adhérents, qui sont le Conseil Départemental de l'Aisne, le Conseil départemental du Nord, le Conseil Départemental de l'Oise, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, le Conseil départemental de la Somme, l'Agence départementale d'ingénierie pour les collectivités de l'Aisne, le Syndicat mixte Oise très haut débit, le Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique, le Syndicat mixte Somme Numérique et le Conseil régional des Hauts-de-France souhaitent perpétuer ce projet d'un ENT commun de la maternelle au lycée, qui a démontré toute sa valeur.

Aussi convient-il de mettre en place un nouveau groupement de commandes afin de préparer le marché de fourniture de services numériques éducatifs pour la période 2023-2027. Afin de capitaliser sur les investissements importants réalisés en matière de conduite du changement, d'accompagnement, et de formation, et pour conserver une solution qui donne satisfaction à ses utilisateurs, ce nouveau marché sera un marché d'intégration de l'OPEN ENT NG (version sous licence libre de l'ENT actuel).

## Le comité syndical,

**Vu** la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

**Vu** le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 à L2113-8,

**Vu** les statuts du Syndicat,

**Vu** la convention constitutive d'un groupement de commandes ayant pour objet la mise en œuvre, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement d'un environnement numérique de travail sur le territoire régional des Hauts-de-France conclue entre, annexée à la présente délibération,

**Après avoir entendu le rapporteur,  
Sur proposition du Président,**

**Article 1 : DECIDE** de l'adhésion du SMO Nord Pas-de-Calais Numérique au groupement de commandes pour la mise en œuvre, la maintenance et l'hébergement d'un environnement numérique de travail sur le territoire régional des Hauts de France,

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à notifier au Conseil régional des Hauts de France l'adhésion du SMO Nord Pas-de-Calais Numérique au groupement de commande dont la convention constitutive est jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer ladite convention constitutive,

**Article 3 : S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des contrats visés par la convention de groupement et à les inscrire préalablement au budget.

**Article 4 :** Le Président et le Directeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté par :

- Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 13

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON



Annexe : Projet de convention de groupement de commandes ENT